



Remplacement du garage par 1 ou 2 parkings

Par **Capucinr**, le 15/09/2022 à 01:47

J ai fait une déclaration de travaux pour transformer mon garage en piece à vivre. L urbanisme me demande un plan de masse faisant apparaître 2 places de stationnement obligatoires.

Est ce normal pour 1 place de garage de demander 2 places de stationnement ? Ce nouveau Plu s appliqué t il à une maison construite en 1988 ?

J ai une place possible dans mon terrain mais pas deux. Par contre j habite dans une impasse privée et tous les habitants de l impasse privée s y garent. Puis je considérer une place face à ma maison comme place de parking pour l urbanisme ?

Par ailleurs où trouver le plan de masse.

Remerciements.

Par **Cousinnestor**, le 15/09/2022 à 07:24

Hello !

- "*Est ce normal pour 1 place de garage de demander 2 places de stationnement ?*" C'est une exigence de votre PLU. Difficile d'engager une demarche pour contester le PLU.

- "*Ce nouveau Plu s applique-t-il à une maison construite en 1988 ?*" Il s'applique à votre projet de transformation en 2022.

- "*Puis je considérer une place face à ma maison comme place de parking pour l urbanisme ?*" Non puisque le PLU vise des places chez vous. Mais sa réalisation sera-t-elle contrôlée ? Toutefois vous pouvez toujours tenter de figurer la seconde place dehors en précisant que l'impasse est privée (?). Ca passera peut-être comme une lettre à la poste. Meilleure colution : sur le plan masse (deux dimensions) figurer deux places l'une derrière l'autre (et non cote à cote) même si ce n'est pas pratique ou que le relief (trois dimensions) ne le permet pas (?).

- "*Où trouver le plan de masse ?*" A vous de produire (ou faire produire) le plan masse de projet actuel (peut-être à partir du plan masse de votre maison de 1988 si voue l'avez). Le grand tout peut vous y aider.

